

## Officiels de Natation Course Principe d'inscription sur les listes « FFN »

### Principes :

Des listes d'officiels « FFN » ont été constituées depuis 2002. L'objectif est d'une part d'organiser la gestion des officiels appelés à tenir les postes de juges arbitres et starters lors des principales compétitions organisées au niveaux interrégional ou national, et d'autre part de préparer la sélection des futurs officiels nationaux et internationaux, et en particulier les Jeux olympiques de PARIS 2024.

Deux listes sont actuellement valides :

- La liste FFN16 qui couvre la période du 1/01/2019 au 31/12/2020
- La liste FFN17 qui couvre la période du 1/01/2020 au 31/12/2021

Les suivantes seront établies pour des périodes de validité de 2 saisons comme suit :

- FFN18 : du 1/01/2021 au 31/12/2022
- FFN19 : du 1/01/2022 au 31/12/2023

Permettant ainsi de disposer de 2 listes valides pour chaque saison.

### Attention :

- **Notez que la période de validité de la liste FFN16 se termine au 31 décembre 2020, et que l'inscription sur une nouvelle liste n'est pas automatique.**
- **Ainsi les officiels « FFN16 » ne pourront être inscrits sur la liste « FFN18 » que si leur ligue régionale soumet une candidature pour le renouvellement de leur inscription.**

### Candidature

Chaque année une enquête est adressée courant octobre aux ligues régionales pour préparer la nouvelle liste pour la saison suivante.

Pour l'inscription sur la liste des arbitres fédéraux « FFN18 », les candidatures déposées par les ligues pourront être soit pour une première inscription, soit pour un renouvellement de FFN16 sur FFN18.

**Afin de respecter la limite d'âge fixée à 65 ans, les candidates et candidats devront être nés en 1957 ou après.**

### Nombre de places par Ligue Régionale :

Afin de tenir compte de la disparité des Ligues Régionales, en termes de tailles et de nombre de licenciés, il a été nécessaire de définir des quotas en fonction du nombre de licenciés.

Par ailleurs, des règles sont fixées pour tendre vers la parité dans la constitution des listes.

- Jusqu'à 5 000 licences : 2 places
- De 5 001 à 10 000 licences : 3 places dont obligatoirement 1 femme et 1 homme
- De 10 001 à 20 000 licences : 5 places dont obligatoirement 2 femmes et 2 hommes
- De 20 001 à 35 000 licences : 6 places dont obligatoirement 2 femmes et 2 hommes
- De 35 001 à 50 000 licences : 7 places dont obligatoirement 3 femmes et 3 hommes
- Plus de 50 000 licences : 8 places dont obligatoirement 3 femmes et 3 hommes

Nota : Les officiels inscrits sur une liste FINA (ou sortant, dans la limite des 65 ans) sont inscrits intégrés dans la liste FFN de droit et ne sont pas comptabilisés dans le quota de la ligue

### **Validation**

Les candidatures sont instruites par la Commission Juges et Arbitres et soumises au Comité Directeur pour validation.

**Ne seront examinées que les candidatures des officiels ayant complété leur fiche individuelle dans le module de gestion des officiels d'Extranat.**

Même après inscription sur une liste FFN, la validité est subordonnée à la possession d'une licence renouvelée pour la saison en cours.

### **Précision concernant l'autoévaluation du niveau de pratique de l'anglais.**

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour lesquels une dizaine d'officiels français devraient être sélectionnés, depuis l'an passé nous avons ajouté une autoévaluation du niveau de pratique de l'anglais. Ci-après la classification proposée :

- Débutant : des connaissances limitées qui permettent juste d'annoncer une faute, de comprendre l'essentiel (partiellement une consigne), mais pas ou peu d'interaction avec les autres membres du jurys (du collectif) ;
- Indépendant : capable d'échanger (même avec des fautes) pour d'une part comprendre des consignes, d'autre part émettre des idées ou transmettre des informations (généralement en B to B) ;
- Expérimenté : Maîtrise de la langue et capable soutenir une intervention devant un groupe ;
- Pas de pratique.